



États-Unis
Suivez les élections présidentielles sur Actu24.be



Les photos d'Actu24.be
Retrouvez nos photos prises lors de notre voyage Lecteurs en Alsace

Rechercher :

Sur Actu24.



La Une | Régions | Belgique | Monde | Société | Le mag | Sport | Services | Qui sommes-nous ?

Mis à jour le 18 décembre 2007 à 17:15

TC Bxl: procès d'une erreur médicale mortelle

Le tribunal correctionnel de Bruxelles a ouvert mardi le procès en cause du Dr B.D., un médecin généraliste de 54 ans, poursuivi pour homicide involontaire sur la personne de Mélanie Cailliau, décédée le 29 mai 2004, à l'âge de 22 ans.

Le 16 avril 2004, la victime a été atteinte d'une varicelle. Elle était en vacances en Alsace. Le 5 mai 2004, elle consultera un assistant du Dr B.D., à Bruxelles. Cinq jours plus tard, Mélanie Cailliau appellera le médecin en personne pour lui signaler qu'elle avait grossi de 5 kilos et qu'elle ressentait des signes d'essoufflement. B.D. lui proposera d'attendre mais, deux jours plus tard, la patiente rappellera en proposant de faire une prescription pour une prise de sang. Le médecin lui fera la même réponse.

Le 27 mai, Mélanie Cailliau rappellera encore le médecin, en lui signalant qu'elle présente des signes importants de rétention d'eau, des problèmes respiratoires et des douleurs au ventre, ainsi qu'au dos et qu'elle est prise de vomissements. Elle proposera de procéder à des examens. Et rendez-vous fut pris pour le lendemain pour une auscultation de visu.

Lors de ce seul examen, la victime, accompagnée de sa mère, présentait une tension artérielle de 8 et elle va s'évanouir dans le cabinet du prévenu. A son réveil, cette tension était de 6. Le médecin va lui prescrire du sulfiride qui, selon lui, dénoue le tube digestif et relaxe sans endormir. Il laissera la victime rentrer chez elle, sans lui proposer une hospitalisation. Le 29 mai, la victime décédera.

L'autopsie indiquera une inflammation du myocarde, après une infection virale, soit la varicelle. Le médecin légiste, le Dr Frédéric Bonbled, observera aussi que la disparue, qui pesait 71 kilos au moment de l'autopsie, présentait une forte surcharge pondérale.

Interrogé par le tribunal, le prévenu a considéré qu'il devait y avoir une erreur de la part du médecin légiste quant au poids de la défunte. "Qu'en savez-vous? Vous ne l'avez jamais pesée!", s'est irritée la présidente du tribunal, la juge Claire De Gryse. Le prévenu a maintenu qu'il avait eu en face de lui une jeune femme mince et que, s'il avait constaté une décompensation cardiaque et une surcharge pondérale anormalement élevée qui serait apparue en un mois, il aurait fait hospitaliser la victime.

Le tribunal a encore entendu des experts. D'autres, dont le Dr Bonbled, viendront témoigner mercredi après-midi.

Belga

- > Page précédente
- > Page précédente
- > Page d'accueil
- > Page d'accueil

Les derniers articles

tous les pays"

Flanders"

Benazir Bhutto

wallonne

dynamique

Nicolas"

l'arrêt

SPOTTER

Cliqué, trouvé



Falmignoul - Maison

€ 295.000



€ 12.750



Herseaux - Maison

€ 149.000

Toutes les offres de spotter.be